

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2021, à 17 h 31, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :  
Maude MERCIER LAROUCHE, présidente  
Pierre-Luc Lachance, vice-président  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)  
Joel JONCAS  
Liguori HINSE  
Claude LAVOIE  
Annie SANFAÇON  
Jackie SMITH  
David Weiser

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :  
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

M<sup>me</sup> Maude Mercier Larouche, nouvelle présidente du conseil d'administration du RTC, s'adresse à l'assemblée et souligne l'arrivée des nouveaux membres du conseil d'administration.

Elle fait mention, avec enthousiasme, des projets réalisés au RTC dans les dernières années et de ceux à venir visant le développement du transport en commun et la transformation de la mobilité à Québec.

#### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 21-100

*Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M<sup>me</sup> Jackie Smith, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

Il est rappelé que le RTC reçoit également des questions par le biais de son site Web. Les questions et réponses y sont déposées.

#### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 21-101**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 3 novembre 2021, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **6.1 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2022, production du Programme des immobilisations 2022-2031 et adoption du plan d'effectifs 2022**

CONSIDÉRANT que le RTC désire déposer, pour adoption au conseil d'agglomération de Québec, son budget pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 21-102**

*Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Joel Joncas il est résolu de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 30 novembre 2021.*

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT que le RTC désire produire son programme des immobilisations pour les exercices financiers 2022-2031;

CONSIDÉRANT les articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 21-103**

*Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Joel Joncas, il est résolu :*

- *de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2022 à 2031;*
- *de transmettre ce programme, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec, et en transmettre copie au ministre des Transports du Québec;*

*le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 30 novembre 2021.*

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT que le RTC désire adopter son plan d'effectifs pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 21-104**

*Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Joel Joncas il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2022 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DRE-2021-033 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. Divers**

### **7.1 Déplacement hors Canada**

Madame la présidente annonce la participation de M. Christian Lebeuf, directeur des technologies au RTC, au congrès IT-TRANS de l'Union internationale des transports publics (UITP), lequel aura lieu au printemps 2022, du 8 au 10 mars 2022, à Karlsruhe en Allemagne.

## **8. Période d'intervention des membres du conseil**

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M<sup>me</sup> Mercier Larouche rappelle que le 3 décembre prochain, aura lieu la Journée internationale des personnes handicapées. C'est avec fierté que le RTC contribue à bâtir une société plus inclusive en favorisant l'accessibilité de ses services. Depuis plusieurs années, le RTC travaille étroitement avec le milieu associatif représentant les personnes handicapées et à mobilité réduite. En cette Journée internationale des personnes handicapées, elle souligne la volonté du RTC de poursuivre dans cette voie.

## **9. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 43.*

---

**Maude Mercier Larouche, présidente**

---

**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**